

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 8 (1932-1933)
Heft: 1

Rubrik: Verbandsarbeiten = Activités de l'association

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On n'ignore pas, que de tout temps, l'étranger a toujours manifesté un vif intérêt pour tout ce qui touche à notre armée. Cela tient d'une part, il est facile de le deviner, à notre situation stratégique et géographique au cœur de l'Europe et, d'autre part, au caractère spécial de notre armée de milices. Il convient de souligner une fois de plus, à ce propos, que l'impression que peut faire notre armée sur les observateurs étrangers ne nous est pas indifférente. En effet, on sait que, lors des grandes manœuvres d'avant-guerre, les nombreux observateurs que les grandes puissances militaires qui nous entourent avaient envoyés chez nous, ont pu se persuader que la Suisse était en mesure de faire respecter, le cas échéant, par la force, sa neutralité et que la violation de cette neutralité devrait être payée très cher.

Les adversaires de notre armée, qui prétendent que notre infériorité numérique est telle que la Suisse ne pourrait jouer un rôle dans un conflit armé éventuel, reçoivent un éclatant démenti puisque, pour les manœuvres de la 6^e division qui ont lieu actuellement et qui se termineront le 10 septembre, pas moins de huit pays ont délégué des officiers pour suivre ces opérations. L'étranger estime donc que l'armée suisse est toujours à la hauteur de sa tâche et ne la considère nullement comme une quantité négligeable. Ceci aussi, vaut la peine d'être souligné.

* * *

Voici les caractéristiques numériques d'un modèle de canon contre avions, construit en Hollande par la firme Siderius:

Calibre 80 mm; longueur 50 calibres; vitesse 750 mètres; portée 15 km; portée verticale 9 km; poids du projectile 8 kg; poids de la pièce 3800 kg; vitesse de tir 20 à 25 coups à la minute.

Comme pour le canon Vickers, la pièce est montée sur un pivot reposant sur un affût en forme de croix. Le champ de tir horizontal est de 360 degrés.

On s'est attaché à rendre le service de cette pièce très simple et le pointage très rapide, pour lui permettre de suivre sans difficulté des buts aériens très mobiles. Tout mouvement dans une direction peut être instantanément interrompu, et suivi, sans arrêt, d'un mouvement dans une direction différente.

La transmission des éléments du tir a eu lieu électriquement d'un poste central de direction du feu.

La pièce est munie d'un débouchoir pour deux projectiles. Il n'est pas nécessaire de retirer les obus du débouchoir, si, au dernier moment, les éléments sont modifiés. La culasse est semi-automatique. (« Wehr und Waffen. »)

* * *

On nous signale une nouvelle invention, due à M. Pierre Rival, armurier breveté, qui intéressera certainement tous les tireurs. Il s'agit du tir cinématographique.

Cette invention est caractérisée à la fois par son côté amusant et son côté utilitaire.

Le principe du tir cinématographique consiste dans la combinaison du tir d'un fusil ou d'une carabine avec l'appari-

tion d'objectifs fugitifs sur un écran-cible, sur lequel se déroule un film cinématographique approprié, les points d'impact sur l'écran-cible étant indiqués électriquement au tireur avec une assez grande approximation.

Le tir peut être exécuté actuellement avec une carabine entre 6 et 50 mètres de distance, sur une plaque en acier d'épaisseur suffisante. Cette plaque porte de distance en distance des disques métalliques mobiles autour d'un pivot, pouvant être éclipsés automatiquement par un ingénieux dispositif électrique. Des pointes montées sur un plateau circulaire tournant au synchronisme avec le mouvement du film passent pendant un temps proportionné à leur épaisseur sur les lames de plusieurs interrupteurs. Il y a autant d'interrupteurs que de disques. A chaque passage, correspondant à un épisode du film (apparition fugitive d'un gibier, d'un soldat sortant d'une tranchée, etc.), le disque correspondant du cadre cadrancible se lève pendant un temps variable et à un endroit que ne peut prévoir le tireur. En se levant, il fait apparaître un rond lumineux qui est la cible momentanée qui s'offre au tireur. Bien entendu, il est possible de régler la durée d'apparition du rond lumineux en réglant la vitesse du plateau circulaire et la vitesse de déroulement du film et ceci suivant l'habileté du tireur.

Si la balle frappe le rond lumineux, une sonnerie électrique fonctionne brièvement et avertit le tireur qu'il a fait mouche. D'autre part, un petit appareil placé près du tireur, reproduit (au moyen d'une pointe fixée à un cylindre en fer, qui perforé un carton portant une réduction du rond-cible) le point d'impact du projectile sur le rond lumineux fugitif. De cette façon le tireur peut suivre coup par coup le résultat de son tir et le rectifier s'il y a lieu, de la quantité qui lui est indiquée.

Au point de vue utilitaire, il est évident que cet appareil est susceptible de rendre de grands services, notamment pour la préparation pré-militaire et pour l'entraînement des tireurs des sociétés civiles.

Humor

Militär. (Aus einem Schüleraufsatz.) Wir bekamen vor zwei Wochen Militär, nämlich die 5. Division. Es waren Tessiner, Zuger, Rotenturner und Schweizer. Auf einmal kam der Major. Den Major erkennt man, weil er eine Kappe an hat. Die Soldaten trugen eiserne Mützen und eine Karabiene. Für die Unterkunft der Pferde wurden professorische Stallungen errichtet. Morgens fünf Uhr mußten die Soldaten ihre Künste üben. Um sieben Uhr machten sie einen Ausflug. Dann bekam ich zwei Kessel Gago. Mittags hatten sie meistens Fleischsuppe und Fleisch, am andern Tage umgekehrt. Am Abend blies der Hauptmann das Zapfenhorn, damit die Soldaten ins Bett gehen konnten. Die Mannschaft schlief in der Feldpost. Als das Militär fort war, sah man einen großen Ballon und entdeckte komische Strahlen in der Luft.

Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband — Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers



Marschwettübungen

Art. 12 des Reglementes über die Durchführung der Marschwettübungen vom 17./18. Mai 1930 schafft die Grundlagen für die Auszeichnung der Sektionen. Der Umstand, daß auf der ganzen Linie der rechnerisch-messbaren Leistungen (Distanzschätzen, schulgemäßes Handgranatenwerfen, Scheibenschießen) durch feldmäßige Uebungen immer mehr in den Hintergrund gedrängt werden, macht die Aufgabe des Kampfgerichtes, die Uebungen nach nackten Punkten zu bewerten, immer schwieriger. Wenn man ferner berücksichtigt, daß die Anlagen der Uebungen im Rahmen der durch das Reglement gewährten Freiheit je nach Grad und Erfahrung des Leitenden, Zusammensetzung der Teilnehmer nach Waffengattungen, Leistungsfähigkeit der Sektionskasse, Gelände usw. grundverschieden sind, wird jeder, der den

Wert dieser außerdienstlichen Ausbildung erfaßt hat, den Beschluß des Kampfgerichtes, die bisher übliche Rangierung fallen zu lassen und die Leistungen nach Klassen zu ordnen, begrüßen. Der Zentralvorstand hat denn auch in einer früheren Sitzung den Antrag des Kampfgerichtes gutgeheißen. Damit werden die Leistungen der laufenden Wettkampfperiode wie folgt bewertet:

- vorzügliche Leistung: Lorbeerkranz mit Diplom;
- gute Leistung: Lorbeerkranz mit Diplom;
- genügende Leistung: Eichenkranz mit Diplom;
- ungenügende Leistung: Diplom.

Es wird Aufgabe einer spätern Verhandlung sein, zu bestimmen, ob die unter Ziffer a rangierenden Sektionen einen Lorbeer in besonderer Ausführung erhalten sollen. Das Reglement bestimmt nun ferner, daß für die ersten Ränge vom Zentralvorstand silberne Becher verabfolgt werden.

Wir sind uns im Kampfgericht dessen bewußt, daß gemäß Art. 13 am Reglement keine Aenderungen vorgenommen werden dürfen. Trotzdem glauben wir, gut beraten zu sein, wenn wir auf Grund reiflicher Ueberlegungen und gestützt auf die bereits vorliegenden Bewertungen der Berichte empfehlen, die oben angeführte Regle-

mentsbestimmung betreffend Abgabe von Bechern in freier Weise anzuwenden und an Stelle einiger Becher (z. B. drei) allen Sektionen, die sich die « vorzügliche Leistung » erworben haben, die nämliche Auszeichnung zu verabfolgen.

Die strikte Anwendung der reglementarischen Bestimmung würde nämlich bedingen, daß unter den Sektionen der vorzüglichen Klasse doch eine Rangordnung erstellt werden müßte, daß also gerade die Spitzenleistungen, die sich um Zehntelpunkte nahestehen können, nochmals gegeneinander abgewogen werden müßten, eine Aufgabe, die infolge der bereits eingangs besprochenen Verschiedenheit der Uebungsanlagen recht schwer fallen würde und auf jeden Fall gegenüber den nicht mit Bechern ausgezeichneten Sektionen der Klasse a Härten zeitigen würde, die die Benachteiligten verstimmen müßten. Und die Absicht, alle vorzüglichen Leistungen mit dem silbernen Becher auszuzeichnen, kann aus finanziellen Erwägungen nicht verwirklicht werden.

Diese Frage war bereits Gegenstand eingehender Verhandlungen des Bureaus des Kampfgerichtes mit dem Zentralvorstand. Wir haben vorgeschlagen, an Stelle der Becher für die ersten Ränge *allen* Sektionen der Klasse a eine gediegene Plakette zu verabfolgen, in der Meinung, diese nämliche Plakette sollte auch an folgenden Unteroffizierstagen die Auszeichnung für die Marschwettübungen bleiben. In geeigneter Weise würde in die Plakette das Wappen der die eidgenössische Tagung durchführenden Stadt eingefügt, das auch die Jahrezahlen der Wettkampfperiode tragen würde.

Abgesehen davon, daß diese Lösung uns gestattet, alle vorzüglichen Leistungen mit der höchsten Auszeichnung zu belohnen, glauben wir, mit der Plakette den Sektionen einen Schmuck ins Vereinslokal mitzugeben, der alle Gewinner in höchstem Maße befriedigen wird. Es ist eine alte Tatsache, daß die auch im heißesten Ringen erworbenen Becher recht bald in einer ruhigen Schrankecke verschwinden. Die Plakette dagegen wäre immer vor Augen. Jeder Angehörige einer Schwestersektion, der einmal in Lokal einer siegreichen Marschwettübungssektion erscheinen würde, wäre orientiert, wo er sich befindet und wenn nach Jahren sich die zweite und dritte Plakette zur ersten Genferplakette gesellen würde, wäre es wohl die edelste Aufgabe des Vereinsnachwuchses, dafür zu sorgen, daß diese Auszeichnungssammlung lückenlos bleibe.

Während also die unbedingte Anwendung des Reglementes Mißstimmung bringen muß, würde unser Vorschlag dem Marschwettübungswesen neuen Impuls geben und ich glaube, daß wir gegen diesen Kaufpreis die kleine Sünde der freien Reglementsauslegung ohne Gewissensbisse riskieren dürfen.

Zweck dieser Einsendung ist nun, die interessierten Sektionen zur freien Diskussion zu unserm Vorschlag zu veranlassen. Der « Schweizer Soldat » steht zu diesem Zweck zur Verfügung. Die Stellungnahme der Gegner und Befürworter unseres Antrages wird uns die Grundlage zu weiteren Verhandlungen mit dem Zentralvorstand schaffen.

Für das Bureau des
Kampfgerichtes der Marschwettübungen:
Der Sekretär:
Hptm. Sulser.

6^{me} Séance du Comité central

Le Comité central s'est réuni les 13/14 août au complet pour sa sixième séance, à l'Hôtel International et Terminus, à Genève.

Une cordiale bienvenue est adressée par le président central au camarade Henri Bavaud, sergent, de Montreux, nouvellement nommé au C. C. et qui s'est déclaré prêt à accepter la charge de délégué aux distinctions.

A l'acceptation du protocole, le président central profite de l'occasion pour remercier très chaudement le camarade adj.-sof. Gieller pour sa livraison extrêmement prompte du protocole de l'Assemblée des délégués à Schönenwerd, lequel du reste parviendra sous peu aux sections.

Journées suisses de Sous-Officiers 1933, à Genève. Le président central annonce que le comité d'organisation a fixé les dates du 14 au 17 juillet pour les Journées suisses de Sous-Officiers 1933. Le comité technique a jusqu'à ce jour effectué un excellent et rapide travail. Tous les règlements des concours sont prêts et seront, sur le rapport du président de la commission technique, soumis à une ratification. Chacun prendra connaissance avec intérêt des innovations apportées à ceux-ci depuis Soleure.

L'estimation de distances est prévue en différentes positions. *Le lancement de grenades* se compose de différents groupes: jet de distance sur une cible couchée et avance dans les trous d'obus avec trois fois deux jets d'un trou dans l'autre et, du dernier trou, six jets de vitesse en 30 secondes sur un but constitué par une meurtrière. Les douze grenades nécessaires pour cette partie de l'exercice sont apportées par le grenadier lui-même. Un croquis du plan de cet exercice paraîtra à cette place aussitôt que possible. En ce qui concerne la *course d'obstacles*, un nouveau projet, différent de celui de Soleure est également prévu et les sections en auront connaissance prochainement. Pour le *tir au fusil*, il sera fait usage, de la cible B, 1 m 50 divisé en 10 cercles. A côté de l'exercice de section, il y aura un feu de série facultatif de 6 coups en 1 minute, et un exercice militaire, 1 m 50 divisé en 100 cercles. Les essais pour la fixation des nombres de points pour la carte-mention doivent être encore faits dans les sections. Le *tir au pistolet* reste le même qu'à Soleure. Dans les concours de groupes, il est bon de mentionner tout particulièrement les exercices de *conduite du groupe au combat* dont le jugement sera établi en trois catégories (excellent, bon, suffisant). Les concours d'aviation présenteront différentes innovations et promettent d'être très importants et intéressants. Pour la course de patrouilles qui doit s'effectuer en casque, le jugement est prévu également en trois catégories comme pour les groupes de combat. Les bonifications pour la landwehr et le landsturm, ainsi que les distinctions pour les marcheurs individuels sont autant d'innovations intéressantes. Le calcul des points pour le *concours à cinq exercices* se fera sur la base suivante: pour le tir au fusil et au pistolet, le nombre de points exact obtenu sera compté, tandis que pour le lancement de grenades, la course d'obstacles et la course de patrouilles, il sera doublé. Le règlement pour les *travaux écrits* restera le même qu'à Zoug et Soleure; un jury composé de représentants de toutes les armes choisira les sujets à traiter. Les très intéressants projets pour les médailles et plaquettes sont acceptés.

Une proposition du secrétaire du jury pour exercices de marche, tendant à remplacer dans les distinctions de section, les gobelets par des plaquettes, sera examinée. Conformément à une décision de l'assemblée des délégués à Schönenwerd, le contrat d'assurance doit être révisé dans le sens d'une augmentation des obligations de l'assurance. Les tractations s'y rapportant sont en cours. On espère pouvoir fixer la prime par membre à 37 cts., dont 7 cts. seraient supportés par la caisse centrale comme assurance-responsabilité. Cette assurance conclue pour tous les membres des catégories A et B, serait de fr. 8000.— en cas de mort, fr. 8000.— en cas d'invalidité et fr. 8.— par jour.

Concernant l'attitude qui sera prise par le corps des sous-officiers dans le problème de la *réorganisation de l'armée*, une circulaire parviendra prochainement aux sections.

Le président central et le secrétaire central ont eu une courte entrevue avec le *Département militaire fédéral*. A la suite de celle-ci et sur la base de la décision du D. M. F. du 4 avril 1932, une pétition concernant les sections de tir de notre association fut adressée de notre part à Berne. D'une enquête faite au sein des sections, il résulte que 37 de celles-ci possèdent des sections de tir à elles, desquelles, mais seulement des isolées, prennent part annuellement à plus de quatre manifestations de tir. De ce relevé, il ressort aussi que 12 % en chiffres ronds de nos membres font partie des comités de sociétés de tir et qu'ainsi le reproche de manque d'intérêt aux choses du tir hors service est à peine justifié. La réponse de Berne à notre pétition est encore en suspens.

Une seconde pétition du C. C. à l'E. M. G. concerne l'*obligation du salut envers les sous-officiers*; cette obligation devra être prochainement étudiée et réglée à nouveau dans le pro-

chain règlement de service. Etant donné que dans cette question, une décision de la commission de défense nationale n'a pas encore été prise, nous ne pouvons encore donner d'autres détails sur cette affaire.

Durant la liquidation de différentes *affaires de sections*, le président central a le plaisir de donner connaissance de la fondation d'une section de la Broye, chose faite à l'heure actuelle, et des pourparlers en cours pour la formation d'un groupement cantonal fribourgeois. Quelques-unes de nos sections nous donnent l'occasion de prendre des décisions dans des questions d'ordre financier qui sont réjouissantes ou peu satisfaisantes selon les cas.

Sous *divers*, le président central donne connaissance d'une demande de la Société suisse des Officiers au D. M. F. concernant le matériel de corps pour nos exercices dans la conduite du groupe au combat. La réponse de Berne est encore en suspens.

Le président central rapporte ensuite sur une entrevue des représentants du C. C. avec la délégation militaire de l'*Association suisse de ski* au sujet des nouvelles prescriptions du D. M. F. concernant le ski militaire. Ces prescriptions restent encore en vigueur sans changement pour l'hiver 1932/33, plus tard, sur la base de nouvelles transactions, différents changements sur divers points sont prévus.

Une nouvelle circulaire aux sections qui n'ont pas encore atteint leur chiffre minimal d'*abonnés* devra énergiquement rappeler à celles-ci que le délai accordé pour compléter leurs listes d'*abonnés* expire le 31 août.

Les nouveaux *statuts centraux* et le *règlement organique du C. C.* ont été édités à nouveau en deux langues et seront distribués prochainement aux sections.

La fin de la matinée du dimanche fut consacrée, en compagnie des présidents des comités d'organisation et des concours, à une visite de la Plaine de Plainpalais qui sera la place de concours des Journées de 1933. Cette grande place entourée d'allées, ainsi que les écoles et casernes toutes proches qui sont prévues comme cantonnements, nous ont laissé une excellente impression. Pour l'exécution du programme par mauvais temps, la grande salle du Palais des Expositions, situé à proximité de la Plaine de Plainpalais, est à disposition.

L'après-midi, le C. C. fut invité par le comité de la section de Genève à un excellent dîner dans la campagne genevoise et y passa, jusqu'au départ des trains, d'excellents moments pour lesquels il exprime aux camarades genevois sa très vive reconnaissance.

M.



Aarg. Kant. Unteroffizierstag in Zofingen

Der jeweilen am ersten Augustsonntag stattfindende kantonale Uof.-Tag wurde dieses Jahr vom Unteroffiziersverein Zofingen organisiert und durchgeführt. Wenn die Vorbereitungen beim schlechtesten Wetter getroffen werden mußten, so waren uns doch für die Durchführung zwei wunderschöne Tage beschieden.

Am Samstag dem 6. August hat unsere Sektion das Programm absolviert. Sonntag früh kam per Extrazug die Kantonalafahne, begleitet von den übrigen kantonalen Uof.-Vereinen, an und ein kurzer Festzug zog hinter den Klängen der Stadtmusik durch die beflaggte Hauptstraße unserm schönen Festplatz, dem «Heitern», zu. Dort waren die vier Gastsektionen schon an der Arbeit. Die Wettkämpfe, die gegen 14 Uhr zu Ende gingen, waren: Gewehrschießen (394 Konkurrenten), Pistolenschießen (326) und Handgranatenwerfen (301).

Nachmittags schloß sich dem guten Mittagessen aus der Regiewirtschaft die schlichte Feier der Fahnenübergabe an. Feldw. Maag als Präsident des Organisationskomitees wie

auch Wachtm. Stesel als Präsident des Kantonalverbandes begrüßten zuerst die Teilnehmer, worauf Herr Hptm. Hochuli im Namen der Sektion Suhrental die Kantonalafahne der Sektion Zofingen übergab. Herr Oberstlt. Schwarz übernahm im Namen des Unteroffiziersvereins Zofingen das Banner. Schöne Worte richteten die Herren an die große Unteroffiziersgemeinde und das Herz mußte einem jeden Kameraden höher schlagen, als zum Schluß der schlichten Feier, nachdem noch Herr Oberstdivisionär Miescher seiner Freude Ausdruck gegeben hatte, gerne einmal die Aargauer bei der Arbeit gesehen zu haben, das Vaterlandslied von der Stadtmusik angestimmt wurde.

Um 18 Uhr gab dann Herr Hptm. Dätwyler die folgende Rangliste bekannt (die vier Sektionsbecher wurden von einigen Herren Offizieren und der Schützengesellschaft Zofingen gestiftet):

Gewehrschießen: 1. Zofingen 34,508 Punkte, 61 Teilnehmer (großer Becher); 2. Suhrental 33,593 P., 43 Teiln. (Becher); 3. Sursee 33,106 P., 22 Teiln.; 4. Langenthal; 5. Willisau; 6. Brugg; 7. Lenzburg; 8. Baden; 9. Oberbaselbiet; 10. Bremgarten; 11. Aarau; 12. Fricktal.

Pistolenschießen: 1. Zofingen 70,336 Punkte, 47 Teilnehmer; 2. Langenthal 65,975 P., 38 Teiln.; 3. Brugg 65,383 P., 35 Teilnehmer (Becher); 4. Willisau; 5. Lenzburg; 6. Baden; 7. Suhrental; 8. Sursee; 9. Bremgarten; 10. Oberbaselbiet; 11. Aarau; 12. Fricktal.

Handgranatenwerfen: 1. Langenthal 42,60 Punkte, 35 Teilnehmer (Becher); 2. Zofingen 42,06 P., 44 Teiln.; 3. Brugg 40,39 P., 30 Teiln.; 4. Suhrental; 5. Aarau; 6. Baden; 7. Lenzburg; 8. Oberbaselbiet; 9. Fricktal; 10. Sursee; 11. Bremgarten; 12. Willisau.

Damit war der kantonale Uof.-Tag abgeschlossen. Wir möchten nun nicht verfehlen, allen denjenigen, die zum guten Gelingen des Tages etwas beigetragen haben, nochmals bestens zu danken.

Unteroffiziersverein Untertoggenburg

Samstag und Sonntag den 20. und 21. August erledigte unser Verein im «Lauften» bei Oberuzwil den diesjährigen eidgenössischen Pistolenschießwettbewerb. Die Beteiligung darf als befriedigend bezeichnet werden. Die damals regierende Hundstagshitze mit den sonnegeblendeten Scheiben mag manchem Schützen eine ungewollte Enttäuschung bereitet haben. Immerhin konnte die eidgenössische Anerkennungskarte an folgende Mitglieder verabreicht werden: Dostmann Fritz, Lt., 149 P.; Nagel Jos., Sappeur, 146 P.; Frei Jak., Korp., 144 P.; Gloor Walter, Hptm., 144 P.; Rimensberger Anton, Adj.-Uof., 143 P.; Küfer Otto, Wachtm., 142 P.; Künzle Traug., Lt., 142 P.; Hafen Sigfr., Wachtm., 141 P.; Hugentobler Alb., Korp., 139 P.; Müller Aug., Wachtm., 138 P.; Spitzli Hch., Gefr., 137 P.; Koller Jak., Feldw., 133 P.; Werner Huldr., Gefr., 132 P.; Fischer Eugen, Korp., 130 P., Rindlisbacher Ernst, Wachtm., 128 P. — Als auswärtiger Experte amtierte pflichtgetreu Wachtmeister Blaser Robert von der Sektion Goßau, während anlässlich des Gewehrschießwettbewerbes im Juli Fourier Steiger Ernst von der Sektion Herisau sich uneigennützig als Experte zur Verfügung stellte. Beiden Kameraden sei an dieser Stelle ihre kameradschaftliche Arbeit nochmals bestens verdankt.

Anlässlich der vortrefflich durchgeführten 6. Schweiz. Fourierrtage in Rorschach, zu denen in echt kameradschaftlicher Weise auch einige Unteroffiziersvereine zum Pistolenschießwettbewerb eingeladen wurden, erzielte die Sektion Untertoggenburg dank der ziemlich ausgeglichenen Einzelresultate mit 85,8 Punkten den ersten Rang mit Becher.

J. K.

Kantonale Unteroffizierstage ZürichSchaffhausen

Der 20./21. August vereinigte in *Dietikon* rund 400 Mitglieder des Verbandes der Unteroffiziersvereine der Kantone Zürich und Schaffhausen zu militärischen Wettkämpfen. Die Veranstaltung, die als Vorschau für die Schweiz. Unteroffiziers-

